

Après les atermoiements des autorités, l'organisateur d'une mobilisation pour Mickaël Harpon a été placé en garde à vue.

STÉPHANE KOVACS @KovacsSt

**POLÉMIQUE** Hadama Traoré, qui voulait organiser une manifestation de soutien à Mickaël Harpon, jeudi à Gonesse (Val-d'Oise), a été placé en garde à vue mercredi soir, pour « menaces et actes d'intimidation sur une personne exerçant une fonction publique ou d'utilité collective, menaces de crime contre les personnes et outrage ».

Il aura fallu quarante-huit heures pour, finalement, interdire ce rassemblement. « On n'était pas en retard ! se défendait-on à la préfecture du Val-d'Oise. Il faut savoir prendre un temps de réflexion pour analyser une déclaration de manifestation. » En l'occurrence, selon cette déclaration déposée lundi, l'organisateur, l'activiste politique Hadama Traoré, tout en rendant « hommage aux policiers assassinés » et plaidant pour « l'intégration des personnes en situation de handicap », souhaitait « rétablir la vérité » sur l'auteur de la tuerie de la préfecture de police de Paris.

Mais, au vu d'une vidéo diffusée sur sa

page Facebook, où il répète que « Mickaël Harpon n'était pas un terroriste », le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a annoncé mercredi, après de multiples protestations de responsables politiques, l'interdiction de cette « infamie ». Une « décision à la fois politique et républicaine, soutenue évidemment par l'ensemble du gouvernement », a déclaré sa porte-parole Sibeth Ndiaye. Le représentant autoproclamé des banlieues, lui, entendait maintenir sa mobilisation contre « la désinformation politique et médiatique ».

### Prévenir le trouble à l'ordre public

Sénatrice LR du Val-d'Oise, Jacqueline Eustache-Brinio avait « découvert dimanche la vidéo de ce cinglé », où il assure notamment que « la personne qui ose dire que Mickaël Harpon était un terroriste animé par des revendications religieuses, (il) lui traite sa mère et [il] lui crache à la gueule », appelant par la même occasion « toutes les communautés persécutées » à « faire la guerre ensemble ». La sénatrice a « prévenu la préfecture dès lundi 9 heu-

res », souligne-t-elle. « Embarrassé, le directeur de cabinet du préfet » lui aurait répondu que « le contexte » n'était « pas simple », évoquant même la possibilité de « se retrouver devant le tribunal administratif ». Finalement, raconte-t-elle, « le préfet m'a rappelée mercredi matin pour me dire que, effectivement, il y avait des éléments qu'on ne pouvait pas accepter ».

Au cabinet du ministre, on rapporte que « M. Castaner a pris sa décision dès

mardi soir, en lien avec le préfet ». « On ne pouvait pas laisser passer cette action qui gagnait une vraie visibilité sur les réseaux sociaux, visibilité qu'elle ne méritait pas, précise-t-on. Mais on ne voulait pas non plus faire grand cas de ce M. Traoré... ». La Préfecture a finalement décidé d'interdire la manifestation, « considérant qu'[elle] aurait en réalité pour but, sous couvert de « communiquer différemment sur Mickaël Harpon », de le soutenir en

relativisant l'acte commis par lui [...] pour plutôt le relier à sa situation de handicap et à ses conditions de travail ». L'objectif : « prévenir le trouble à l'ordre public ».

Sur sa page Facebook, 87 personnes se disaient « intéressées » par la manifestation mercredi soir mais seuls « 5 participants » se signalaient. L'organisateur, rappelle l'arrêté préfectoral, encourt « six mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende ».



Le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner avait alerté la justice à la suite des propos de l'organisateur de la manifestation.

## Radicalisation : déjà en 2018, les patrons de la « PP » avouaient leur impuissance

JEAN CHICHIZOLA

« Il y a un véritable angle mort juridique quant à la révocation » des radicalisés. Ce 11 décembre 2018, la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les services publics face à la radicalisation, initiée par le député LR Éric Diard, reçoit des responsables de la « PP » : le préfet de police de Paris, Michel Delpuech, le secrétaire général pour l'administration, Thibaut Sartre, et le directeur de la sécurité de proximité, Frédéric Dupuch, tous trois ayant depuis quitté leurs fonctions. À leurs côtés, l'actuelle patronne de la Direction du renseignement, Françoise Bilancini, « grand flic » et spécialiste reconnue du renseignement après une carrière aux RG et à la DGSI. Ce 11 décembre, le préfet Delpuech ne mâche pas ses mots et avoue de facto un sentiment d'impuissance, en parlant des fonctionnaires « en voie de titularisation ou en poste » et radicalisés. « Se pose la question de leur sortie

ou de leur non-intégration, explique-t-il, or il n'y a pas d'outils qui permettent efficacement cela. » Et le préfet de faire une proposition : « Pourquoi ne pas inscrire, par exemple, dans la Constitution, qu'il est nécessaire d'adhérer aux valeurs de la République afin de travailler dans la fonction publique ? » Le constat est repris par Françoise Bilancini, qui souligne que « le dispositif mis en place pour gérer les agents publics radicalisés tourne autour de la dis-

### « La Préfecture de police est juridiquement désarmée »

THIBAUT SARTRE, ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

cipline afin de les révoquer, faute de pouvoir le faire sur la seule base de la radicalisation ». Elle souligne aussi que « la procédure de révocation implique un passage devant les syndicats » et qu'il n'est jamais

facile d'évoquer « certaines choses, qui touchent à l'intime, mais qui touchent aussi à l'image du service et de sa gestion ». Pour mieux souligner la complexité du problème, elle conclut : « D'ailleurs, des radicalisés ont une logique de dissimulation. Certains peuvent être de bons agents publics, mais être de dangereux radicalisés à la sortie. Cela pose nécessairement des questions quant aux preuves et au lien à apporter sur le motif de la révocation. »

Thibaut Sartre donne alors des cas pratiques, illustrant le fait qu'en matière de radicalisation, la Préfecture de police est « juridiquement désarmée ». Il faut, explique-t-il, « utiliser des motifs connexes, comme la faute professionnelle, car la radicalisation en elle-même ne permet pas leur éviction ». Ainsi de ce « fonctionnaire non titularisé » en contact, « via son frère, avec une mouvance djihadiste en Syrie » et ayant

« des demandes très suspectes, comme avoir accès à certains fichiers ». L'homme a dû être révoqué non pour ces faits mais pour une altercation d'ordre privé avec un automobiliste... Second exemple : un policier diffusant sur le net des thèses complotistes et des insultes « envers le gouvernement, l'État et la France » et devant être révoqué pour faute professionnelle. À l'occasion, l'« atteinte à la neutralité du service public » est également mobilisée en cas de prosélytisme. Pas toujours avec succès. Et le préfet Delpuech d'évoquer le cas d'un radicalisé d'une police municipale de Seine-Saint-Denis représentant « une menace sérieuse d'emprise idéologique » par ses contacts avec les jeunes. « Il a été révoqué, explique-t-il, mais un référé a demandé de le réintégrer malgré des photos qui révèlent ses fréquentations et le fait qu'il n'a rien à faire au sein de la police. » ■

## ZOOM

### Suicide d'un policier au tribunal de Bobigny

Un officier de police de 33 ans s'est suicidé mercredi au dépôt de police du tribunal de grande instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Le policier, qui fait partie de la brigade de nuit, s'est donné la mort avec son arme de service vers 6 heures du matin. L'inspection générale de la police nationale (IGPN) a été saisie de l'enquête. Depuis le début de l'année, 53 agents ont mis fin à leurs jours, selon un décompte de la police nationale, contre 35 en 2018.

## EN BREF

### Drôme : un homme tué par balle à Valence

Un homme de 42 ans est mort mercredi après-midi à Valence après avoir été touché en pleine rue par plusieurs coups de feu. L'auteur des tirs était toujours en fuite en fin de journée. Les faits se sont déroulés peu avant 17 heures dans le quartier Briffaut, sur les hauteurs de la ville. Atteinte de « plusieurs tirs, notamment au thorax, la victime est décédée à l'hôpital », a indiqué le procureur de la République Alex Perrin.

### Nîmes : une escroquerie à la TVA chez des garagistes aboutit à 26 gardes à vue

Vingt-six personnes ont été placées en garde à vue après un coup de filet mardi dans plusieurs départements dont le Gard, dans une enquête sur une escroquerie à la TVA. Les enquêteurs ont également saisi 140 véhicules et 500 000 euros sur des comptes bancaires, dans cette affaire où le préjudice pour l'État s'élevait à 5 millions d'euros sur deux ans.

### Val-d'Oise : nouvelle agression d'enseignants par un lycéen

Les enseignants d'un lycée de Taverny (Val-d'Oise) n'assuraient pas les cours mercredi pour protester contre une agression par l'un de leurs élèves - la troisième dans le département en quelques jours -, soupçonné d'avoir giflé lundi deux enseignantes.

## Ouverture d'une enquête sur les arnaques aux prélèvements après l'incendie de Rouen

La Répression des fraudes va se pencher sur des cas de « démarchage abusif » après que des particuliers ont signalé avoir été victimes de faux laboratoires dans les jours qui ont suivi le sinistre.

CAROLINE GAUJARD-LARSON

@CarolineGLarson  
ROUEN

**CATASTROPHE** « Attention. Des entreprises démarchent les habitants de la Seine-Maritime pour récupérer les fragments de fibrociment. Ne répondez surtout pas à leurs sollicitations. Une seule entreprise est mandatée, contactez-la au 0 800 009 785 pour obtenir ses coordonnées », relaye depuis une semaine la préfecture de la Seine-Maritime sur son compte Twitter. Malgré cette mise en garde, après l'incendie survenu sur le site de Lubrizol, des habitants de l'agglomération rouennaise ont été démarchés et floués, à leur domicile, par de faux prestataires. L'ampleur du procédé a conduit à l'ouverture d'une enquête pour « démarchage abusif », a indiqué mercredi la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Les démarcheurs se disaient mandatés par la préfecture de la Seine-Maritime pour effectuer des prélèvements et évaluer la pollution après l'incendie de l'usine. Ils ont facturé cette prestation aux habitants, a expliqué la DGCCRF. Comme le quotidien Paris Normandie le rapportait dimanche dans ses colonnes, une habitante de Forges-les-Eaux (Seine-Maritime), com-

mune située à plus de 40 km de Rouen, a ainsi reçu la visite de deux individus se présentant comme des employés de l'office HLM. Une visite due au passage du nuage de fumée émanant de l'usine Lubrizol, suppose-t-elle sur le moment. Au final, la ventilation de son logement lui est facturée 35 euros, un montant payable par carte bancaire grâce à un terminal électronique.

Après quoi, alors que l'habitante se trouve à l'étage de son logement avec l'un des deux individus, l'autre en profite pour dérober sa carte bancaire et 250 euros en liquide. Une fois le vol constaté, cette femme découvre qu'un retrait de 600 euros vient d'être effectué sur son compte.

Selon M<sup>e</sup> Grégoire Leclerc, avocat au Barreau de Rouen, qui représente avec

ses associés une quarantaine de victimes de l'incendie de Lubrizol, ces arnaques restent des cas isolés. « Je n'en ai en tout cas pas rencontré pour le moment, assurait-il mercredi. Pour notre part, il s'agit de particuliers et d'entreprises qui ont été touchés par le nuage de fumée avec un préjudice distinct. Je pense par exemple à certaines victimes dont la maison a été recouverte de suie, ou à cette femme qui s'est retrouvée véritablement intoxiquée à la dioxine. Je pense encore à ce père de famille devenu asthmatique en l'espace d'une semaine ou à cette autre femme qui, prise de nausées, a fini par vomir du sang tellement elle était malade. »

### Taux de dioxine « plus importants que la normale »

M<sup>e</sup> Leclerc évoque aussi « tous ces restaurateurs qui ont divisé leurs couverts par dix » depuis le 26 septembre et cette société locale spécialisée dans le bio : son chiffre d'affaires a été altéré à hauteur de 70 %, les producteurs locaux se trouvant confrontés à une interdiction de commercialiser leurs produits.

La ministre de la Santé a également annoncé, mercredi, que des taux de dioxine « plus importants que la normale » mais « en dessous des seuils de toxicité » ont été relevés le jour de l'incendie de l'usine Lubrizol à 15 km de Rouen. ■



Les malfaiteurs évoquent le passage du nuage de fumée de l'incendie de l'usine Lubrizol pour accéder au domicile de leurs victimes et ainsi les arnaquer. AFP